

Débat public sur le centre de traitement des déchets ménagers d'Ivry-Paris XIII.

Réunion de clôture : Les enseignements du débat

Cinéma Pathé, Ivry, le 14 décembre 2009

MEMBRES DE LA COMMISSION PARTICULIÈRE DU DÉBAT PUBLIC

- Philippe MARZOLF, Président de la CPDP, Vice-président de la CNDP, conseiller en environnement.
- Anne-Laure BEDU, Consultante dans le domaine du développement durable
- Laurence MONNOYER-SMITH, professeur d'université
- Jean-Paul PUYFAUCHER, ingénieur de travaux publics à la retraite
- Alain MARABOUT, avocat à la retraite

REPRÉSENTANTS DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE (SYCTOM)

- François DAGNAUD, Président du Syctom
- Dominique LABROUCHE, Directeur général des services
- Didier FOURNET, Directeur du projet Ivry-Paris XIII
- Laurence LEJEUNE, Directrice générale adjointe de l'exploitation et de la prévention des déchets

PRÉSENTATION DES ENSEIGNEMENTS DE LA CPDP

Echanges avec le public

PRÉSENTATION DES ENSEIGNEMENTS DU SYCTOM

Echanges avec le public

PRÉSENTATION DES ENSEIGNEMENTS DES ACTEURS

- Plate-forme des associations
Patrick BERTON (TAM-TAM)
- Associations Locales
Anne CONNAN, Association Passerelles
- Associations nationales
Annelaure WITTMANN, Les Amis de la Terre
- Ville de Paris
Didier DELY
- Syndicat de valorisation des déchets urbains
Luc VALAIZE

Ouverture de la réunion à 20 h 05.

PRESENTATION DES ENSEIGNEMENTS DE LA CPDP

Philippe MARZOLF, Président de la Commission particulière du débat public, donne le déroulé de cette réunion de clôture et présente les enseignements qu'a tirés la CPDP à l'issue de ce débat public.

Le débat en chiffres :

- 9 réunions publiques
- 3 réunions d'un groupe de travail
- 800 participants
- 46 intervenants hors CPDP et Sycotom
- 15 cahiers d'acteurs
- 27 000 visites du site Internet
- 276 questions posées
- 336 inscrits à la Newsletter

Opportunité conditionnelle du projet :

- Consensus des collectivités en faveur du projet présenté au débat.
- Soutien des syndicats d'exploitants et de salariés au projet conforme au principe de proximité, limitant la mise en décharge, respectant la hiérarchie des modes de traitement fixée par la directive européenne et le Grenelle.
- Pas d'opposition des autres acteurs à la reconstruction du centre de traitement sur le site, mais un projet complexe sans alternative précise, dont le dimensionnement est contesté par les associations.

La prévention des déchets

Des ambitions affichées et largement partagées en matière de prévention :

- Lui donner le rang prioritaire que lui attribuent l'Europe et le Grenelle,
- Consacrer des moyens plus importants et mieux coordonner ces actions,
- Mobiliser l'ensemble des acteurs.

Une organisation à revoir :

- Redéfinition des rôles et des responsabilités de chacun à l'échelle de l'agglomération parisienne,
- Développer le rôle d'animateur et de coordonnateur du Sycotom.

Un diagnostic non partagé, des solutions avancées :

- Selon le Sycotom : dimensionnement actuel du projet fondé sur des hypothèses de gisement réalistes et politique de prévention ambitieuse.

- Selon les associations : dimensionnement du projet à la baisse grâce à une politique de prévention et de tri plus ambitieuse, dimensionnement prévu risque d'annihiler les efforts réalisés dans ce domaine.

Des pistes de solutions avancées au cours du débat :

- Mise en place imminente de schémas de collecte,
- Participation des associations à l'élaboration du plan de prévention 2010-2014 du Sycotm,
- Modulation de la redevance traitement perçue par le Sycotm en fonction des efforts des communes en faveur de la prévention,
- Mise en place de moyens dès 2010 (ambassadeurs du tri, ressourceries, composts en pied d'immeuble, etc.) et une étude sur l'impact d'une politique de prévention plus ambitieuse (associations).

Méthanisation avec valorisation organique

Des convergences entre les acteurs :

- Sur l'intérêt d'un traitement complémentaire de la matière organique :
 - Réduction des quantités de déchets organiques incinérés ou stockés,
 - Contribution à un meilleur taux de recyclage global par la production d'énergie et de compost.
- Sur certains préalables :
 - Anticiper la recherche de débouchés pour le compost auprès du monde agricole,
 - Bien connaître taille et qualité du gisement des bio-déchets provenant des ménages et des gros producteurs,
 - Mieux capter les déchets toxiques pour garantir un compost de qualité.
- Sur la modularité de l'installation à réaliser à Ivry :
 - Avec une double filière de méthanisation des bio-déchets pour garantir la valorisation d'un compost de haute qualité,
 - Et des moyens complémentaires d'accompagnement : développement du tri et du compostage domestique ou de proximité, TMB modulable en fonction des progrès à venir des collecte séparatives.

De fortes réserves et des incertitudes exprimées :

- De fortes réserves vis-à-vis du tri mécano-biologique
 - Risque de démobiliser les citoyens dans leur effort de tri à la source et de compostage domestique ou de proximité,
 - Production d'un compost pas toujours aux normes et sans réels débouchés (incinération ou mise en décharge),

- Mise en décharge accrue des refus de méthanisation.
- Des doutes sur l'implantation de la méthanisation en milieu urbain :
 - Confiance limitée dans les mesures préconisées par les exploitants,
 - Frein au développement de la méthanisation pour cause de réglementation sur le stockage du biogaz,
 - Eventuels effets pathogènes de la méthanisation.
- Des interrogations sur le procédé :
 - Quelle fiabilité technique et quels délais de mise au point ?
 - Quels risques de dérive des coûts ?
- Une recommandation adressée au Sycotm : Attendre le retour d'expérience de l'ADEME et de Romainville pour prendre la décision.

Incinération avec valorisation énergétique

Des progrès qui rassurent mais encore des incertitudes :

- Progrès et incertitudes concernant les impacts de l'incinérateur sur la santé humaine :
 - Pour les syndicats d'exploitants et de salariés, un traitement désormais sûr et efficace.
 - Pour les experts, pas de risque sanitaire autour de l'usine actuelle et une influence sans doute négligeable par rapport aux autres sources locales de pollution.
 - Pour certaines associations, des incertitudes concernant l'effet de certaines substances ou particules, justifient la demande d'un moratoire sur les nouveaux incinérateurs.
- Demande d'un comité de suivi impliquant les associations :
 - Avec des contrôles plus fréquents, complets et indépendants, une maîtrise accrue des incidents fortement polluants, une information plus transparente et de la formation des acteurs.
- Propositions du Sycotm exprimées au cours du débat :
 - Equipements allant au-delà des normes les plus récentes,
 - Indicateurs de résultats complets et lisibles,
 - Réseau de citoyens sentinelles pour garantir l'accès à l'information,
 - Délégation d'un contrôle annuel à un collectif d'associations.
- Sujets à approfondir ultérieurement :
 - Modalités du suivi sanitaire et environnement des rejets,
 - Valorisation des mâchefers dans un contexte réglementaire en évolution.

Controverse sur l'utilisation de la FCR de Romainville :

- Les associations demandent de revoir la capacité d'incinération à la baisse :

- Capacité d'incinération de l'usine d'Ivry dimensionnée en fonction des besoins de traitement du bassin versant et non des besoins en chauffage urbain.
 - Principe de proximité s'oppose à l'incinération des déchets en provenance d'autres bassins versants (110 000 t de FCR de Romainville).
 - Concertation sur l'extension ou non du bassin versant.
- Le Syctom considère que ces apports de FCR à Ivry relèvent de la solidarité inter bassins et d'une bonne gestion du traitement des déchets :
- Incinération de la FCR de Romainville à Ivry diminue l'enfouissement hors Syctom.
 - Refuser cette solidarité aboutirait à multiplier les équipements dans chaque bassin versant et à substituer des énergies fossiles aux déchets pour produire de la chaleur.

Intégration et coût du projet

- Propositions pour faciliter l'intégration urbaine du projet :

Côté associations :

- Préférence exprimée en faveur d'une usine non camouflée,
- Garanties à apporter pour maîtriser les mauvaises odeurs,
- Souhait du maintien du panache pour préserver la vigilance,
- Hauteur des cheminées doit être définie en fonction de la hauteur des futurs immeubles autour de l'usine.

Côté élus :

- Préférence pour supprimer le panache.

Côté Syctom :

- Charte de qualité environnementale pour maîtriser les nuisances du chantier.
- Désignation de sentinelles pendant et après les travaux.
- Clarifications à apporter en matière de coûts et de financement :
 - Coût total élevé qui pèsera sur la redevance et les impôts locaux.
 - Incertitudes concernant l'éligibilité du projet aux aides publiques et leur montant.

Concertation d'après débat :

- Consensus sur la poursuite de la concertation après le débat public et sur la décision finale qui reste au maître d'ouvrage.
- Points de vue différents sur le cadre de la concertation et son objet :
 - Comité de pilotage ou comité permanent de concertation
 - Concertation récurrente ou concertation continue

Autres caractéristiques :

- Expertise complémentaire et contestée sur les prévisions de gisement à horizon 2023

ECHANGES AVEC LE PUBLIC

Joerg ADAMCZEWSKI, Les Amis de la Terre, remet aussi en cause la neutralité des cabinets ayant pratiqué les expertises.

Marine SAINT-DENIS, Cabinet Bio-Tox, confirme l'impartialité de la mission confiée à cet organisme, quel que soit le client. Didier FOURNET, Directeur du projet Ivry – Paris XIII, spécifie que ce laboratoire a été sélectionné par appel d'offre public, son rôle consistait à faire une synthèse des résultats et non une expertise.

Chantal DUCHENE, Adjointe au Maire d'Ivry-sur-Seine, fait référence à une lettre du Conseil Général du Val-de-Marne pour souligner que la reconstruction d'une unité d'incinération à Ivry ne va pas implicitement dans le sens de l'équité territoriale.

Philippe COMMEGRAIN, Ivry-sur-Seine, trouve que la mobilisation et la participation de la population à ce débat public sont insuffisantes. Il déplore que la phase du débat public se termine déjà.

Philippe MARZOLF précise que même si le débat public s'achève le 28 décembre, la concertation continuera sous différentes formes.

Elisabeth LOICHOT, élue Verte d'Ivry-sur-Seine, congratule la CPDP d'avoir organisé un débat contradictoire sur un sujet technique et complexe à appréhender.

Gérard BONNEFON, Ivry-sur-Seine, demande s'il n'y a pas de solutions alternatives à l'incinération ? Maîtrise-t-on les impacts d'une unité de méthanisation en milieu urbain dense ? Comment s'est-on inscrit dans le Grenelle ?

Gérard MILLOT, Ivry-sur-Seine, estime être mis devant le fait accompli en lisant les enseignements présentés du débat public, clôturé trop tôt. Il déplore que les associations puissent accepter la présence de cheminées et qu'il n'ait pas été plus tenu compte de l'avis du citoyen lambda.

Philippe MARZOLF indique que le temps des débats thématiques est révolu, et propose à M. BONNEFON et à M. MILLOT de consulter les travaux réalisés et publiés sur le site Internet pour affiner leur information et trouver réponses à leurs questions.

Pierre GOSNAT, Maire d'Ivry-sur-Seine, souligne la difficulté à mobiliser la population. Néanmoins, le débat reste ouvert puisque la perspective de ce projet porte sur 10 ans. Il estime nécessaire de réduire la production de déchets. La collecte étant du ressort des collectivités, il met en exergue les difficultés budgétaires, notamment par la suppression de la taxe professionnelle qui amputera d'un million d'euros les recettes municipales.

Il soulève une question : faut-il abandonner la production de chauffage de l'usine d'Ivry (100 000 logements à Ivry) ?

Etienne LOUIS, Ivry-sur-Seine, s'interroge sur la collecte des déchets réalisée par des prestataires privés.

Pascal BARDOU, membre du syndicat du personnel de la production et transport d'énergie de la région parisienne, insiste sur la création d'un véritable service public du traitement des ordures ménagères, intégré dans un pôle énergétique et financé exclusivement par des fonds publics. Des organismes régionaux permettant de favoriser l'implication citoyenne en termes environnementaux, énergétiques et sociaux doivent être mis en place.

PRESENTATION DES ENSEIGNEMENTS DU SYCTOM

François DAGNAUD, Président du Sycotom, rappelle en préambule que le Sycotom n'est pas une entreprise, mais une fédération de 84 communes du cœur de l'agglomération parisienne. Il profite de l'occasion pour remercier les participants et les organisateurs de ce débat.

Que ce débat a-t-il fait ressortir ? :

- Une forte convergence sur la prévention,
- Aucun contre-projet crédible.

Quelles sont les réponses apportées par le projet du Sycotom aux trois questions suivantes : Combien de tonnes de déchets faudra-t-il traiter ? Comment ? Où ?

- 600 000 t, dont 490 000 t issues du bassin versant, avec une réduction ambitieuse de 20 % des besoins de traitement des déchets :
 - déchets recyclables, quasi-doubling des capacités de tri
 - déchets organiques, méthanisation permettant de réduire de moitié l'incinération tout en préservant la valorisation énergétique.
- Meilleur écobilan pour le site d'Ivry.

Le projet du Sycotom construit sur le triptyque : réduction, diversification, valorisations, a certes reçu dans ce débat plusieurs propositions correctives mais aucun projet alternatif ne lui a été opposé.

Qu'en est-il de l'après débat ? :

- Porter une attention toute particulière aux modalités concrètes permettant la participation du grand public et se faire entendre : jurys citoyens, conférences de consensus

Points de désaccord à ce stade du débat :

- Enfouissement en grande couronne pas acceptable.
- Vigilance sur l'activité des incinérateurs privés. Combien d'autres incinérateurs ont réduit leurs capacités ces 10 dernières années en Ile-de-France hormis Isséane ?
- Solidarité au sein de l'agglomération parisienne, valeur d'avenir.

- Chauffage urbain atout pour chauffer moins cher et plus propre.
- Timidité de la mobilisation des associations contre la production de déchets.

Propositions constructives :

- Préparation conjointe du nouveau plan de prévention 2010 – 2014 du Sycotom.
- Lancement du calendrier opérationnel du comité de pilotage vers mi-février 2010.
- Méthanisation – TMB :
 - Invitation aux 84 communes à les encourager au développement de collectes séparatives de bio-déchets,
 - Lancement d'une étude sur le gisement de bio-déchets,
 - Inspiration des retours d'expérience de l'ADEME et des prospectives de développement des collectes séparatives pour dimensionner le TMB.
- Partage de la surveillance et la sécurité des installations.
- Poursuite de la concertation, modalités à déterminer.

Principaux atouts du projet du Sycotom :

- Au service de la ville durable par la valorisation des déchets bio, pour le retour à la terre de compost et la production de biocarburants, par la production de vapeur pour le chauffage urbain permettant d'économiser les énergies fossiles, par le doublement des capacités de tri et des capacité de recyclage, par un meilleur évitement de gaz à effet de serre, par le développement du transport alternatif à la route.
- Relever le défi de la densification urbaine.
- Inciter à plus de prévention et à plus de tri.

ECHANGES AVEC LE PUBLIC

Etienne LOUIS met en exergue les bénéfices que le garant apporte à la concertation.

Catherine BOUX, responsable du service déchets au Conseil Régional, représente Michel VAMPOUILLE, retenu par le sommet de Copenhague. Elle signale que les plans de la région, dont le PREDMA, ont été approuvés par l'assemblée délibérante régionale. Le PREDMA devient donc le document de planification de référence en Ile-de-France.

Un objectif du PREDMA porte sur une diminution de la production de déchets de 50 kg par habitant à l'horizon 2019. Le Sycotom a tenu compte de cette diminution et de l'évolution démographique du bassin versant pour dimensionner sa future installation.

Enseignements tirés par la région de ce débat :

- Le projet du Sycotom ou la problématique du traitement des déchets est un sujet vaste et complexe.
- Organiser le débat est souvent plus complexe que le sujet traité.
- Trouver des modalités de poursuite de la concertation.

Gérard MARCON, Ivry-sur-Seine, préconise notamment l'utilisation de la géothermie pour obtenir un chauffage écologique. Puisque le chauffage urbain semble une priorité de ce projet, ne serait-il pas nécessaire de réfléchir à un autre mode de chauffage urbain écologique et peut-être moins coûteux ? Le budget alloué par le Sycotom à la prévention est trop minime faisant douter de son engagement sur une véritable politique de prévention. Le projet donne la priorité à l'incinération, alors que les associations prônent la prévention, le recyclage avant l'incinération.

François DAGNAUD apporte des éléments de réponse aux questions soulevées par le public :

- Consensus sur la désignation d'un garant accepté de tous les acteurs.
- Utilisation d'une énergie bon marché pour une production raisonnable de chauffage urbain et d'eau chaude.
- Responsabilité partagée de tous les producteurs de déchets.
- Budget alloué à la prévention (TGAP, 5 millions d'euros destinés à l'ADEME qui a la responsabilité d'animer les politiques publiques en matière de prévention).

Samuel BESNARD, Maire-adjoint à Cachan, souligne l'importance de la solidarité intercommunale. Chaque tonne de déchets produits doit être collectée, puis traitée mais si possible pas enfouie.

Jean-Christophe ALLUE, CPCU, appuie le projet du Sycotom équilibré entre la prévention, le traitement et la valorisation du déchet. Il est préférable de le valoriser sous forme thermique que de le gaspiller. Même si d'autres sources d'énergie, sont envisagées comme la géothermie, elles ne peuvent se substituer à celle produite par le Sycotom, au moins pour les 20 ans à venir.

Claude BASCOMPTE, les Amis de la Terre, rappelle que les membres des associations participant à ce débat public sont aussi des habitants de la zone couverte par l'usine de traitement du Sycotom. Il demande si l'utilisation de mâchefers ou REFIOM pour des remblais ou comme sous-couche routière n'est pas une forme d'enfouissement ?

Il suggère au Sycotom, en tant que service public, d'intervenir et de sensibiliser les citoyens à la réduction de leurs déchets, et à la commission nationale des déchets d'influer auprès des producteurs de déchets, dans le cahier des charges des éco-organismes en particulier.

Francis VERILLON, Association TAM-TAM, note que le projet du maître d'ouvrage est très industriel et centré vers l'aval (valorisations), et que les associations souhaitent un projet plus écologique centré vers l'amont (prévention, tri à la source, recyclage).

Chantal DUCHENE souligne différents points :

- Ce projet d'usine va traiter plus de déchets que l'usine actuelle. Celle-ci traite environ 710 000 t de déchets et la future usine traitera 890 000 t d'ordures ménagères : 490 000 t du bassin versant de l'usine d'Ivry – Paris XIII et aussi la FCR venant de Romainville correspondant à 400 000 t d'ordures ménagères.
- Les prévisions du Sycotom en matière de gisement d'ordures ménagères ne respectent pas les préconisations de la loi Grenelle I.
- Ne pas dimensionner l'usine en fonction du traitement du chauffage urbain mais en fonction du traitement des déchets.
- Ne faudrait-il pas reconstruire sur le territoire du Sycotom une autre usine de méthanisation ?
- Développer l'aspect financier du projet.
- Réflexion au plan de prévention (habitants, associations, communes du Sycotom).
- Poursuite de la concertation avec un garant.

Loïc LEJAY, responsable du Pôle déchets Amorce, spécifie que l'association est très mobilisée auprès de parlementaires. Sur la loi Grenelle II, elle a déposé deux amendements, l'un sur l'affichage des produits générant moins de déchets pour informer le consommateur et l'autre sur la possibilité de se débarrasser des suremballages dans la grande distribution.

Joerg ADAMCZEWSKI profite de l'occasion pour mettre un DVD « Beautiful country : voir Naples et mourir » expliquant bien la problématique de Naples.

François DAGNAUD répond à ces différents points :

- Confirmation de la volonté de travailler en partenariat avec les associations sur la prévention, la mobilisation des gros producteurs de déchets.
- En dehors des déchets ultimes, tous les autres déchets n'ont plus vocation être à mis en décharge.
- Confirmation de la logique de solidarité territoriale, notamment en accueillant les 110 000 t de FCR de Romainville.

PRESENTATION DES ENSEIGNEMENTS DES ACTEURS

Patrick BERTON, Association TAM-TAM, présente les 5 propositions de la plateforme des 8 associations (A suivre, Attac Ivry-Charenton, CLCV-Ivry, Les Amis de la Terre, Passerelles, Rudologie & co, CNIID, TAM-TAM) :

- Création d'un comité permanent de concertation, conformément à la charte ministérielle de 1996.
- Financement par le Sycotom d'une étude pour définir la politique volontariste de prévention et de recyclage à mettre en œuvre sur le bassin versant de l'usine d'Ivry.

- Rejet d'une vision du projet centrée sur la valorisation des déchets (source potentielle d'énergie induisant des contrats de très long terme). En effet, cette vision :
 - Justifie et pérennise l'incinération, elle-même productrice de déchets polluants, et très fortement émettrice de gaz à effet de serre,
 - Nuit aux avancées technologiques et écologiques en matière de chauffage et d'isolation des habitations,
 - Nuit au recyclage puisque les déchets recyclables ont un fort pouvoir calorifique et sont donc intéressants pour l'incinération.
- Abandonner le projet du Tri Mécano-Biologique pour privilégier la collecte sélective des bio-déchets et prioritairement celle des grosses sources de production. Le TMB décourage le geste de tri et de compostage de proximité. Le compost sortant du TMB n'est pas de qualité suffisante pour être utilisé en agriculture et peut être une source de pollution.
- Report du dispositif de méthanisation des déchets sur le site d'Ivry – Paris XIII en attendant le retour d'expérience de ce type d'unité en milieu urbain dense et des résultats d'études sanitaires indispensables. L'ADEME et la mise en service des usines de Romainville et Aulnay-sous-bois pouvant éclairer la pertinence ou non de sa mise en œuvre.

Anne CONNAN, Association Passerelles, remercie chaleureusement la Commission particulière du débat public d'avoir organisé ce débat passionnant et fructueux. Elle exprime ensuite quelques regrets :

- Manque de temps pour répercuter l'information collectée.
- Manque de représentation de la population d'Ivry et du XIIIème.
- Elargissement au nom de la solidarité des habitants du bassin versant du Sycotom, en contradiction avec le principe de proximité, ni souhaitable, ni acceptable. Durée d'imprégnation de la population Ivryenne longue et importante. Sources de pollution déjà conséquentes (périphérique, A4).
- Ajout de 82 % équivalents en collectes d'ordures ménagères résiduelles à la future usine, sans débat démocratique.
- Limitation de la méthanisation dans le projet de la future usine d'Ivry – Paris XIII.

Conclusion :

- Acheminement des déchets concentrés de Romainville et Aulnay-sous-Bois à Ivry pour y être incinérés au mépris du principe de proximité.
- Implantation d'une unité de méthanisation sous-dimensionnée par rapport aux déchets collectés privilégiant l'incinération.

- Projet non-conforme à la hiérarchie des modes de traitement mis en place par le Grenelle de l'Environnement et la directive européenne : prévention, réutilisation, recyclage, méthanisation et en dernier ressort incinération et mise en décharge.

Annelaure WITTMANN, les Amis de la Terre, soulèvent les principaux points relevés par les associations dites nationales (Amis de la Terre et CNIID) :

- Politique de prévention affichée par le Sycotom pas suffisamment ambitieuse, objectifs chiffrés en termes financiers et moyens humains : ambassadeurs de tri, ressourceries et composteurs en pied d'immeubles ou de quartiers.
- Proposition rejetée par le Conseil de Paris d'une ressourcerie dans le 2^{ème} arrondissement.
- Recyclage : grand absent du débat.
- Mise en place difficile de la méthanisation pour obtenir un compost de qualité sur la base d'une collecte sélective des bio-déchets.
- Objectifs chiffrés sur la collecte des déchets dangereux des ménages.
- Insuffisance de présentation du coût et du financement du projet.

Conclusion : de nombreux points doivent être discutés avec le Sycotom et ses 84 communes membres. La concertation doit se poursuivre dans de bonnes conditions.

Didier DELY, Mairie de Paris, soutient le projet présenté par le Sycotom. Son dimensionnement tient bien compte d'une politique de tri conforme aux objectifs du PREDMA et de la croissance démographique future du bassin versant.

Il rappelle que la Ville de Paris est engagée dans un très important programme en matière de prévention, notamment avec l'aide des éco-organismes et du Sycotom. Quant à la ressourcerie mentionnée dans le 2^{ème} arrondissement, il s'agit surtout d'un problème de localisation. La Ville de Paris explore notamment des pistes télématiques pour favoriser l'échange de produits en réutilisation pour éviter leur abandon sauvage.

Le tri et la prévention ne vont pas tout régler dans un futur proche, et supprimer la totalité des besoins d'incinération. Le tri méthanisation sur les ordures ménagères brutes correspond à une réalité urbaine, où il est difficile de multiplier les bacs de collecte.

La ville de Paris travaille sur le compostage en pied d'immeubles, lombri-compostage. Des maîtres composteurs apprennent à la population à ne pas jeter à la poubelle les matières fermentescibles mais à les déposer dans un composteur collectif. Un objectif de collecter 65 % de déchets dangereux est visé.

Le projet permettra de favoriser le transport alternatif et d'inclure la construction d'un centre de tri dans le 12^{ème} arrondissement qui aura le double de la capacité actuelle du centre de tri existant. Tout cela milite pour que la Ville de Paris soit

fermement aux côtés du Sycotom dans ce projet. Par ailleurs, elle approuve cette mission de service public du Sycotom.

Luc VALAIZE, SVDU, estime que ce projet est de grande qualité et s'appuie sur une solidité technique. Il revient sur la discussion quelque peu houleuse lors de la présentation de l'étude complémentaire du 11 décembre.

Il prend l'exemple des Scandinaves, ayant 39 % de leur énergie renouvelable alors que la France arrive péniblement à 10 %. Le Danemark est très fier de son réseau de chauffage urbain et est bien en avance sur la CPCU.

ECHANGES AVEC LE PUBLIC

Pierre CONROUX, Institut d'Urbanisme de Paris, insiste sur le fait que la récupération de chaleur et de chauffage de logements est une action de développement durable. Elle permet aussi de garantir pour ces logements une certaine maintenance du prix de ces coûts de chauffage. Il souligne l'importance de la notion de solidarité urbaine et les précautions environnementales mises en avant par la démarche du Sycotom en toute objectivité. Ce projet s'insère dans des projets urbanistiques d'importance : Seine amont, Paris Rive Gauche ou Ivry port.

Christian ERENATI, Bérim, constate que le bilan général des réseaux de chaleur alimentés avec de l'incinération de déchets ménagers montre un meilleur bilan carbone et ont un meilleur coût d'énergie pour les usagers.

Hélène CHARBONNIER, Paris XIII, membre du Mouvement National de Lutte pour l'Environnement demande la procédure de séparation des déchets avant méthanisation.

Pascale BOYA, Ivry-sur-Seine, déplore que les enjeux de santé publique n'aient pas été abordés lors de cette dernière réunion.

Philippe MARZOLF précise qu'il a mentionné cette partie dans la présentation des enseignements de la CPDP et que le thème des impacts sanitaires a été traité lors de la réunion de Charenton (cf verbatim sur le site).

Gérard BONNEFON estime qu'Ivry a largement contribué à la solidarité intercommunale depuis 1969.

Gil LEPARMENTIER, Issy-les-Moulineaux, apporte son témoignage d'après le centre Isséane. Cette notion de concertation autour de la prévention devrait être étendue notamment à la notion d'urbanisme. Il propose une méthode de collecte des déchets urbains et des déchets des espaces verts originale (un transport hippomobile).

Claude BASCOMPTE insiste sur la nécessité d'études de pollution sérieuses, transparentes et régulières, afin que la population soit réellement informée des impacts.

Joerg ADAMCZEWSKI spécifie que l'incinération est plutôt perçue comme un contributeur majeur de gaz à effet de serre, mais pas une solution à ces gaz à effet de serre.

Thierry CATELAN, adjoint au Maire du XIIIème arrondissement, chargé de la propreté et du traitement des déchets, soutient que la solidarité urbaine existe.

Patrick BERTON dit que le maire de Paris lors de sa dernière mandature a mis un point d'honneur à faire de la concertation sur tous les projets urbains très importants. Ivry pourrait imposer une concertation digne de ce nom et qu'un comité permanent de concertation soit rapidement mis en place.

Conclusions de François DAGNAUD :

- Favorable à la poursuite de la concertation, après la remise du rapport de la CNDP et la décision du Syctom.
- Aucune opposition à la désignation d'un garant accepté par toutes les parties prenantes.
- Financement du Syctom d'une étude sur le gisement de déchets biologiques.
- Modulation et non abandon du TMB.
- Incitation des 84 communes du Syctom à développer les collectes séparatives de bio-déchets.
- Adaptation des modes de traitement à la nature des déchets.
- Objectif majeur de diminution voire de suppression de mise en décharge en grande couronne.
- Logique de solidarité urbaine intégrée à la ville durable.
- Création du comité de pilotage chargé de préparer le futur nouveau plan de prévention du Syctom 2010 – 2014 intégrant les associations.
- Multiplication des ambassadeurs du tri et du déchet.
- Le recyclage a bien été abordé dans ce débat, plusieurs centres de tri ont été ouverts.
- Existence de plan d'élimination des déchets dangereux régi selon directives européennes.

Laurence MONNOYER-SMITH reste réservée sur les conférences de consensus et les jurys de citoyens, procédure danoise. C'est un groupe de 12 citoyens qui reçoivent une formation et émettent un avis, portant une forme de voix populaire sur les questions traitées. Elle estime que le recours aux méthodes de la CNDP reste une valeur plus appropriée.

Philippe MARZOLF conclut les travaux de cette réunion de clôture et signale que les contributions, avis, questions, commentaires peuvent être émis jusqu'au 28 décembre par courrier ou par Internet. Il remercie les participants et leur souhaite une bonne concertation, si le projet se réalise.

Fin à 23 h 45.